

Image not found or type unknown



Animatrice vacataire depuis 5 ans

Par **fatmama**, le **20/03/2011** à **15:32**

Bonjour, j'ai 27 ans, je travaille comme animatrice pour ma ville depuis 5 ans. Je fais le temps méridien, l'accompagnement scolaire, ainsi que les centres de loisirs. Cela fait 5 ans que j'ai le statut de vacataire, je suis renouvelé avec des arrêtés ou des avenants. Y a-t-il une loi qui obligerait ma commune à me mensualiser ou ont-ils le droit de faire ce qu'ils veulent ? Merci pour toutes les réponses que je pourrai avoir.